

Sécurité routière au travail : La CAPEB SAONE-ET-LOIRE sensibilise les artisans aux risques d'accident.

En 2022, 485 personnes en France sont décédées dans un trajet lié au travail (trajet domicile-travail ou trajet professionnel), soit 15% de la mortalité routière. Les accidents de la route demeurent l'une des principales causes de mortalité sur le lieu de travail. Face à ce risque, la CAPEB et l'IRIS-ST se mobilisent pour sensibiliser les artisans du bâtiment.

A l'occasion des prochaines Journées de la sécurité routière au travail qui se dérouleront du 27 au 31 mai 2024, plusieurs outils seront diffusés aux artisans du bâtiment pour les sensibiliser aux risques.

"Plus forts ensemble", telle est la devise de la CAPEB.

Étant la deuxième cause d'accidents graves ou mortels, la gestion des risques routiers au travail est un enjeu important dans le secteur du bâtiment. Dans les entreprises artisanales, les véhicules sont essentiels au quotidien mais ils présentent des risques, notamment lors du transport de charges lourdes. Pour assurer la sécurité, il est primordial d'évaluer les risques, d'entretenir les véhicules et de former les conducteurs. En prenant ces mesures et en sensibilisant les artisans, la Capeb vise à créer un environnement de travail plus sûr et à réduire les incidents routiers.

Dans le cadre des Journées de la sécurité routière au travail, en collaboration avec l'IRIS-ST, la CAPEB 71 met en avant plusieurs outils de sensibilisation et des supports de communication auprès des artisans du bâtiment, qui restent disponibles toute l'année sur les différentes plateformes.

En janvier dernier, la CAPEB, la CNATP, l'IRIS-ST et la DSR ont signé une convention de partenariat de 3 ans pour sensibiliser les petites entreprises à la sécurité routière. Cet accord vise à améliorer les pratiques des entreprises et des salariés lors des déplacements professionnels et domicile-travail, à proposer des outils de sensibilisation à la prévention des risques routiers et encourage également les entreprises à signer les 7 engagements pour une route plus sûre.

Tout au long de l'année, la CAPEB 71 sensibilise les artisans, notamment en rappelant plusieurs actions simples à suivre impérativement, telles que l'intégration de moments de repos dans le calcul des temps de trajet, l'interdiction des conversations téléphoniques au volant, la vigilance concernant la sobriété sur la route, le port de la ceinture de sécurité, et le respect des limitations de vitesse. Ces actions, combinées, peuvent sauver des vies.